

Le Domicile Partagé

Le domicile partagé accueille des personnes âgées désorientées, souffrant de la maladie d'Alzheimer qui en raison de leur perte d'autonomie ne peuvent plus vivre seules.
Sur place, le service mandataire d'aide à domicile de l'Assap Clarpa assure l'accompagnement en 24h/24 7 jours/7, par 7 assistant(e)s de vie : deux auxiliaires de vie en journée et une la nuit.

Coordonnées :

Domicile Partagé Résidence Ti Ar Goh Chapel
Lotissement Ar Ster, Rue Park Votten – Bieuzy 56310 Pluméliau-Bieuzy
Prendre contact avec le CCAS – Tél. : 02.97.51.80.28
ccas@plumeliau-bieuzy.bzh

L'hébergement d'urgence

Le CCAS dispose de deux hébergements d'urgence sur la commune de Pluméliau-Bieuzy.
Ces logements peuvent accueillir des ménages ou des personnes isolées qui se trouvent, pour une raison ou pour une autre, sans abri.
La durée est temporaire et limitée.

Le logement social

Le CCAS recueille les demandes de logements et assure le lien avec les bailleurs sociaux.
Les demandes sont à renouveler tous les ans auprès des bailleurs sociaux.

Bretagne Sud Habitat :

5 rue des Trois Frères Le Forestier
56300 Pontivy – Tél. : 02.97.43.82.00 – accueil@bretagne-sud-habitat.fr

Armorique Habitat :

23 A, Avenue Maréchal Leclerc
29300 Quimperlé – Tél. : 02.98.39.04.36

Les partenaires



CCAS de Pluméliau-Bieuzy

4 Place du Général de Gaulle
Uniquement sur rendez-vous
Tél. : 02.97.51.80.28 – ccas@plumeliau-bieuzy.bzh

GUIDE PRATIQUE

Centre Communal
d'Action Sociale

L'AIDE
AU QUOTIDIEN



Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement administratif public doté de son propre budget. Il est présidé par le Maire de la commune, Président de droit. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Le conseil d'administration décide des orientations, des choix de la politique sociale locale.

C'est un service d'écoute, de conseil, d'information et d'accompagnement qui intervient en collaboration étroite avec de nombreux partenaires (Services sociaux DDISS, CAF, MSA, MDPH, Espace Autonomie Santé, Préfecture...)

Les attributions du CCAS

Le CCAS développe différentes activités et missions directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes en situation de handicap, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre l'exclusion.

Les aides sociales légales

Le CCAS accompagne les personnes dans la constitution de dossiers d'aides sociales légales, mais ne statue pas sur l'ouverture du droit :

- Dossier auprès de la MDPH pour les personnes en situation de handicap
- Dossier Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Complémentaire Santé Solidaire (CSS)
- Aide sociale à l'hébergement ou à domicile
- Portage de repas...

Les aides sociales facultatives

Le CCAS propose des aides à des fins très spécifiques et sous conditions de résidence et de ressources. L'aide sociale facultative ne possède aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative du CCAS de la commune. Elles sont accordées au cas par cas par la commission d'attribution.

- Aide alimentaire d'urgence
- Aide à la scolarité (séjours scolaires, restauration, aide aux devoirs ...)
- Prêts sans intérêt
- Aide à la mobilité
- Hébergement d'urgence
- Repas des aînés
- Bon d'achats de Noël pour les aînés

Domiciliation

Les personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, et ayant un lien avec la commune, peuvent demander une adresse administrative auprès du CCAS, pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Registre des personnes fragiles et isolées

Le Maire de chaque commune doit constituer un registre des personnes fragiles et isolées. Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnelles (canicules, gripes...). Recensement effectué auprès des personnes vulnérables. Ce registre est nominatif, toute personne âgée ou personne en situation de handicap qui le demande, peut s'y inscrire.

La cuisine centrale

Le CCAS a en charge la gestion de la cuisine centrale. Celle-ci assure quotidiennement la confection, la livraison et le service des repas pour l'EHPAD, de la Résidence « La Villeneuve », des restaurants scolaires, du multi-accueil « Plum'mignons » et du centre de loisirs hors période scolaire. Le service de Portage de repas.

Elle a en charge également le service de portage de repas à domicile. Ce service a pour mission d'offrir la possibilité, à toute personne du territoire de se faire livrer, du lundi au dimanche un repas complet et équilibré.

La Résidence « La Villeneuve »

Le Foyer de Vie de la Résidence « La Villeneuve » est un établissement public géré par le CCAS, ouvert depuis 1994. Il a une capacité d'accueil de 26 personnes adultes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, il dispose également d'une place en hébergement temporaire et d'une place en accueil de jour.

Coordonnées :

Rue Albert Camus

56930 Pluméliau-Bieuzy

Tél. : 02.97.51.91.88 – secretariatlavilleneuve@gmail.com – residencelavilleneuve@orange.fr

S.A.V.S « Le Goéland »

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Le Goéland » qui dépend du Foyer de vie a pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le S.A.V.S. accompagne 12 personnes.

Coordonnées :

1 place Jean Marie Onno

56930 Pluméliau-Bieuzy

Tél. : 02.97.51.91.88

EHPAD – Au Fil du Temps

L'EHPAD « au Fil du Temps » est un établissement d'hébergement pour personnes dépendantes ouvert depuis 1984. Cet établissement médicalisé a pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et les soins.

L'EHPAD accueille 68 résidents dont 10 personnes désorientées dans l'unité fermée « Les Myosotis »

Coordonnées :

Rue Théodore Botrel

56930 Pluméliau-Bieuzy

Tél. : 02.97.51.87.50

foyer.logement.plumelieu@wanadoo.fr

ehpad.plumelieu@orange.fr

